

Communiqué de l'AFPEN à propos des nouveaux programmes publiés au BO du 19 Juin 2008

En tant que psychologues dans les écoles, les représentants de l'AFPEN sont amenés, concernant les propositions de nouveaux programmes, à questionner et à souligner les points suivants:

- Les nouveaux programmes ne reflètent pas la concertation avec les divers professionnels de l'éducation et de l'enseignement et chercheurs de tous courants, en particulier de celui des Sciences humaines dont la psychologie.
- L'enfant étant un sujet en construction, un être social en développement, son intérêt et sa motivation ne pourront être sollicités que par une prise en compte de sa capacité à être acteur de ses apprentissages, c'est à dire à mobiliser son désir de découvertes, à apprendre par l'expérience et par la construction de projets. La pensée de l'enfant se développe à travers les échanges inter-subjectifs. Par ces échanges, l'enfant est amené à comprendre que l'activité mentale représente, transforme et interprète la réalité.
Le modèle proposé par les nouveaux programmes est celui d'un « enfant objet » à remplir de savoirs et non pas celui d'un sujet apprenant, actif, en recherche de sens.
- Tous les enfants ne bénéficient pas des expériences conversationnelles et sociales pour pouvoir construire progressivement des attitudes réflexives sur les objets d'apprentissage et leur utilisation. A ce titre, en ne retenant que l'apprentissage par imitation, les nouveaux programmes risquent de contribuer à l'accroissement de l'inégalité scolaire.
- Une des expériences essentielles de l'enfance est le jeu avec ses dimensions de créativité, de plaisir de la découverte et d'échanges avec les autres. Le jeu est un facteur de construction de la pensée, de la personnalité, du développement psychologique, et d'élaboration des expériences de vie. Cet élément moteur disparaît des nouveaux programmes. Il est donné de moins en moins de place au temps du jeu à l'école.
- La tendance, déjà présente dans les précédents programmes de proposer des apprentissages avant la période où l'enfant est mature pour ceux-ci est accentuée et aggravée. Il est demandé par exemple d'aborder la division dès l'âge de 7 ans à un âge où l'enfant n'est pas prêt cognitivement et affectivement à l'aborder (actuellement cette notion est abordée à partir de 9 ans et se travaille jusqu'à 12 ans).
Ces apprentissages se feront dans le forçage sans tenir compte du fait que l'enfant est un être en développement et que les compétences se mettent en place progressivement. L'adage « le plus tôt le mieux » ne correspond pas à la réalité de l'enfant. Un apprentissage qui demandera des efforts énormes à 5 ans pourra se mettre en place rapidement et sans douleur à 7 ans en évitant ainsi les effets délétères des apprentissages précoces ou prématurés (apparition d'inhibition de la pensée, de désinvestissement, de phobies, de dévalorisation personnelle etc.).

Le risque à terme est celui d'une maltraitance institutionnelle de l'enfant. Des enfants seront déclarés en difficultés scolaires, des nécessités d'aides spécifiques seront ainsi créées par l'écart toujours plus grand entre la dynamique de l'enfant et les apprentissages mis en jeu. Les programmes portent en eux même la difficulté procurée à l'enfant (« programmes iatrogènes »).

La non reconnaissance du temps spécifique de l'enfance, de sa dynamique singulière crée une forme de violence à son encontre. Une détresse affective, cognitive et narcissique peut apparaître, et éloigner l'enfant de l'expérience de la découverte des mondes proches et lointains qui l'entourent. Au risque de le détourner des objectifs que se donne l'école ou de les mettre en échec.

Quimper, le 1^{er} juillet 2008.